

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 023/2023

Séance du 14 juin 2023

**Date de la
convocation : 09/06/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
09/06/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	12	

Objet : Demande de subvention - Etude de faisabilité du bâtiment piscine

Monsieur le Maire présente la proposition d'aménagement du bâtiment piscine ainsi que de l'espace vert autour. Il explique que pour permettre la réalisation d'une étude de faisabilité du bâtiment de l'ancienne piscine, il est nécessaire de faire réaliser des plans du projet d'aménagement, et autres estimatifs relatifs au bâtiment et ses abords (bassins, traitement de l'eau...).

Pour ce faire, un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Conseil Départemental comme suit :

➤ **Montant estimatif des travaux**

- Etude de faisabilité : 5 000,00€ HT

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Dossier étude de faisabilité	5 000.00€		
Conseil Départemental du Tarn		2 500.00 €	50.00
Commune (autofinancement)		2 500.00 €	50.00
Total	5 000.00 €	5 000.00 €	

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la demande de subvention
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

RF Albi
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/06/2023 081-218102259-20230614-DE_2023_023-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN

